

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE FRANCHE-COMTÉ		
AVIS N°2014-11		
Date validation officielle	Objet	Vote
18/09/2014	plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté et composition de son conseil scientifique en vue de son agrément	Avis favorable

Préalable

L'agrément des conservatoires d'espaces naturels est une disposition issue des lois "Grenelle" prévue aux articles L.414-11, D.414.30 et 31 du Code de l'Environnement. Le CSRPN est appelé à se prononcer sur la composition du Conseil scientifique de l'organisme et sur son projet de plan d'actions quinquennal (PAQ). Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN) a présenté au CSRPN un avant-projet de son PAQ lors de la session plénière du 21/03/2014 pour un échange préalable sur le contenu du plan et la composition de son conseil scientifique.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Le dossier de demande d'agrément a été adressé officiellement le 11/09/2014 aux autorités délivrant l'agrément.

Lors de la séance plénière du 18/09/2014, les membres du CSRPN ont entendu l'exposé de M. Christophe AUBERT, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, sur le projet finalisé.

Considérant que :

- les différentes propositions suggérées lors de la séance du 21/03/2014 ont été intégrées par le CEN dans le plan d'actions quinquennal 2015-2019 présenté,
- les objectifs liés à chaque axe structurant du plan sont clairement explicités,
- les indicateurs qualitatifs ou quantitatifs proposés permettent d'évaluer de manière satisfaisante le niveau d'atteinte des objectifs du plan d'actions quinquennal,
- le conseil scientifique proposé par le CEN rassemble les compétences qualifiées pour assurer les évaluations et suivis exigés par l'agrément,
- le CEN gère prioritairement des espaces et pas seulement des espèces.

Le CSRPN demande que :

- le programme LIFE « Tourbières » soit affiché comme programme européen dans le plan d'actions quinquennal,
- les sciences sociales puissent être représentées, à terme, dans le conseil scientifique.

Avis du CSRPN n° 2014-11 : Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté et la composition de son conseil scientifique



Le Président du CSRPN
Jean-Pierre HÉROLD